

A PROPOS D'UN INCIDENT GRAVE AUX HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR

XXème Réunion Régionale d'Hémovigilance

Dr Gutbub, Présidente du CSTH de Colmar

Chef de Service de Réanimation Médicale

Dr Raidot, HVG EFS-Colmar

HISTORIQUE INITIAL

- En tant que présidente du CSTH (vacance du correspondant de l'ES), informée le 11/01/15 par le correspondant de l'ETS (Dr Raidot) d'une **discordance** de groupe sanguin par rapport à une antériorité chez un patient
- Renseignements donnés: le service, le nom des IDE préleveurs et des heures de prélèvement indiquées (30min d'intervalle)
- Pas d'urgence: nécessité de ce groupe sanguin pour le lendemain pour la réalisation d'un geste invasif
- Enquête auprès de la cadre du service concerné (EI non déclaré spontanément)

ENQUÊTE PREELIMINAIRE

- Prélèvements **non réalisés par les 2 IDE qui ont signé** mais par une étudiante IDE
- Les **2 tubes** pour la détermination du groupe ont été prélevés en **un seul prélèvement** (horaires signalés non réels)
- **Consigne donnée à l'étudiante:** procéder de cette façon
- **Erreur de patient:** elle n'a pas fait décliner l'identité du patient et n'a pas vérifié la concordance (tubes non pré-étiquetés)
- L'étudiante en revérifiant le dossier du patient remarque son erreur et en même temps à l'ETS il y a blocage dû à une discordance avec une antériorité

CONSTAT

- Enquête dans mon service, interview d'une collègue hématologue faisant des cours à l'IFSI
- Puis secondairement enquête par la Direction des Soins
- **Constat:**

le fait de prélever les 2 tubes pour le groupe sanguin en 1 seul prélèvement avec fausses indications sur la 2^{ème} ordonnance concernant l'IDE préleveur et l'heure de prélèvement est :

une violation routinière

QUESTIONS SOULEVEES

- Problème grave : **violation routinière** de la procédure de **réalisation du groupe sanguin**, comment y remédier?
- **Encadrement et responsabilité de l'étudiant IDE**
- **Identitovigilance** : phénomène récurrent

VIOLATION DES REGLES DANS LA REALISATION DU GROUPE SANGUIN

- Actions immédiates réalisées:
 - mail (27/01/15) aux cadres de santé et direction des soins, les informant sur les faits et demandant d'y remédier quant à la violation de la procédure
 - directrice de l'IFSI informée (28/01/15) reprend l'analyse de l'incident avec l'étudiante et rappelle les bonnes pratiques à l'ensemble des étudiants
- Présentation au CSTH
 - raisons de cette dérive évoquées par les cadres
 - actions décidées:
 - formation des IDE par les correspondants (ES et ETS)
 - un audit par QUICK a été réalisé et l'analyse est en cours

ENCADREMENT ET RESPONSABILITE DE L'ETUDIANT

- Article L4311-12 : « *l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier est permis ... aux étudiants préparant le diplôme d'Etat pendant la durée de la scolarité, mais seulement dans les établissements ou services agréés...* » donc l'étudiant légalement habilité à exercer et totalement responsable des actes qu'il réalise
- Instruction N°DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 : définit la politique de stage, **nécessité d'une charte d'encadrement, d'un livret d'accueil**, (en cours d'élaboration) précise l'encadrement qui doit être fait par un maître de stage, un tuteur, nécessité de la présence d'un IDE sur le lieu de stage, nécessité de l'évaluation des compétences de l'étudiant.
- IDE responsable de l'étudiant ne doit confier que des actes qui correspondent au degré d'autonomie acquis
- **En conséquence** : si geste acquis, l'étudiant peut prélever le groupe sanguin
décision institutionnelle: il doit **signer lui-même la demande de groupe** en précisant qu'il est étudiant IDE

IDENTITOVIGILANCE: PROBLEME RECURRENT

- FIG concernant le groupe sanguin aux HCC:
 - 2013 : 1 personne rentrant à domicile avec une carte de groupe, coordonnées exactes de son identité mais erreur sur son groupe sanguin (prélèvement d'un autre patient)
 - 2014 : 1 étudiant IDE prélevant un mauvais patient sans faire décliner son identité et tubes pré-étiquetés
- Statistiques du 01/01 au 31/10/15 :
 - 19 discordances d'identité entre ordonnances et tubes (pas toutes déclarées en FIG)
 - 4 FIG déclarées concernant l'identitovigilance
- Constat dans mon service :
 - pas de vérification habituelle de la concordance de l'identité (bracelet ou décliner l'identité pour patient conscient et non intubé)

CONCLUSION

Intérêt de cette FIG

- **Violation de la procédure** de la réalisation du groupe sanguin : il reste à analyser les causes de cette dérive pour y remédier et faire comprendre la gravité d'une erreur dans la détermination d'un groupe
- **Encadrement de l'étudiant IDE** et sa responsabilité : nécessité de l'élaboration d'une charte d'encadrement et d'un livret d'accueil
- **Identitovigilance** : problème récurrent lié à la non vérification de la concordance de l'identité